



Réf de l'offre : 2026-01

Date d'émission : 13/02/2026

# CONVENTION TARIFAIRE 2026

Entre :

**Envie Charente**

ET :

**Centre Communal d'Action Sociale  
d'Angoulême**



Réf de l'offre : 2026-01

Date d'émission : 13/02/2026

**Article 1 : Objet :**  
**Convention tarifaire**

**Article 2 : Signataires de la Convention**

Le Prestataire	Le Client
<p><b>ENVIE CHARENTE</b></p> <p>828 964 031 - RCS ANGOULEME Siège social 84, Av Maryse BASTIE ZI n° 3 BP 40666 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC</p>	<p><b>Centre Communal d'Action Sociale ANGOULEME (CCAS d'Angoulême)</b></p> <p>Siège social : 5, Boulevard Berthelot Résidence Saint Martial 16000 ANGOULÊME</p>
<p>Représenté par M. Bernard CHILLET En qualité de Président Dûment habilité aux fins des présentes.</p>	<p>Représenté par M Xavier BONNEFONT En qualité de Président Dûment habilité aux fins des présentes.</p>

**Article 3 : Détails des prestations**

Article 3.1 : Adresses des prestations :

Sur le territoire de la Communauté de Commune du Grand Angoulême

Contact : Madame Anne REVEILLERE-MERCIER.

Tél : 07.64.81.08.76

Email : ccasangouleme@mairie-angouleme.fr

ELECTROMENAGER		
PRESTATION	DESIGNATION	TARIF
Vente	Electroménager	10 % de remise sur le prix affiché en magasin
Livraison/installation	Sur le territoire de la Communauté de Commune du Grand Angoulême	0 € HT
Réparation	Electroménager	Selon Devis



Réf de l'offre : 2026-01

Date d'émission : 13/02/2026

<b>Location</b>	Pendant toute la durée de réparation de votre matériel	Forfait unique de 15€ HT
<b>Enlèvement+livraison</b>	Matériel en panne	50 € HT

### Article 3.2 : Délai d'approvisionnement

24 heures si l'électroménager n'est pas en stock sur nos magasins d'ANGOULÊME et L'ISLE D'ESPAGNAC

### Article 4 : Déclenchement des livraisons

A réception de votre bon de commande, soit par courrier, soit par mail à :  
[sav.charente@envie.org](mailto:sav.charente@envie.org)

ou

[compta.e2pc@envie.org](mailto:compta.e2pc@envie.org)

### Article 5: Conditions réglementaires

Vos achats seront facturées sur la base des tarifs définis dans le paragraphe « 2. Lieux et détails des prestations » ci-avant. Les factures sont payables par virement (notre RIB en pièce jointe) à réception à 30 jours maximum dès réception.

Tout dépassement du délai de paiement pourra rendre le client redevable de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal et la perception d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

ENVIE CHARENTE se réserve le droit de suspendre ses prestations en cas de non paiement de l'une de ses factures à son échéance.

Modification tarifaire : Les prix seront révisable chaque année en janvier.  
Toute proposition d'augmentation de tarif sera communiquée par ENVIE CHARENTE à son client au minimum 30 jours avant la prise d'effet de la nouvelle tarification.

### Article 7: Durée

La présente convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et pour 1 an.

### Article 8: Constituants de la Convention

La présente Convention est constituée de l'ensemble suivant, par ordre décroissant d'importance

- La Convention tarifaire,
- Les conditions générales des prestations.
- Le RIB d'Envie Charente.



Réf de l'offre : 2026-01

Date d'émission : 13/02/2026

### BON POUR ACCORD

Fait en 2 exemplaires à l'Isle d'Espagnac, le 13/02/2026

**Pour le prestataire**

(Cachet et signature)

Monsieur Bernard CHILLET

**ENVIE CHARENTE**  
84, avenue Maryse Bastié - BP 40666  
16340 L'Isle d'Espagnac  
Siret 828 964 031 000 11 - APE 9522 Z  
Angoulême : 05.45.65.21.33  
Isle d'Espagnac : 05.45.04.86.34  
contact.enviecharente@envie.org

**Pour le client**

(Cachet et signature précédés de votre bon pour accord)



Le Président  
Pour le président et par délégation  
La Vice-Présidente  
**Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU**

le 19/02/26



Réf de l'offre : 2026-01

Date d'émission

13/02/2026

<b>Vos contacts commerciaux :</b>	
<b>Votre Référent : SING Stéphanie</b> <b>Tel : 05 45 96 04 26</b> <b>Email : <a href="mailto:compta.e2pc@envie.org">compta.e2pc@envie.org</a></b> <b>Email : <a href="mailto:sav.charente@envie.org">sav.charente@envie.org</a></b>	
<b>Fiche de renseignement à retourner à :</b>	
<b>Raison sociale : ENVIE CHARENTE</b>	
<b>Adresse :</b>	ZI n° 3 BP 40666 84 Av Maryse BASTIE 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC

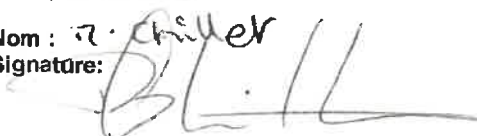
Si notre offre de service et ses conditions vous agréent, nous vous prions de bien vouloir nous valider puis retourner cette fiche de renseignement client, dûment complétée et paraphée.


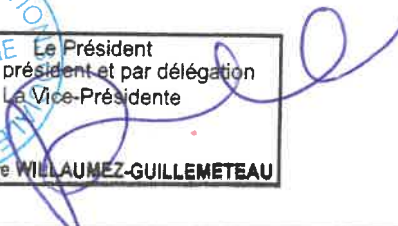
Les informations de cette fiche nous permettront d'ouvrir un compte et de démarrer les prestations.

Merci de joindre à ce formulaire un **extrait K-bis**.

CONTACT COMMERCIAL		
<b>Code Client :</b> 42012050	<b>SIRET :</b> 26160011800226	<b>Code APE :</b>
<b>Raison sociale :</b> Centre communal d'action sociale d'Angoulême (CCAS) (budget principal)		
<b>Accord cadre / référencement :</b>	<b>N° TVA Intracommunautaire :</b>	
<b>Adresse :</b> Résidence Saint-Martial - 5 boulevard Berthelot	<b>Ville :</b> Angoulême	
<b>Code Postal :</b> 16000	<b>Fonction :</b> coordination administrative	
<b>Contact :</b> Aurore LE GAL	<b>Fax :</b>	
<b>Email :</b> <a href="mailto:ccasangouleme@mairie-angouleme.fr">ccasangouleme@mairie-angouleme.fr</a>		
<b>Téléphone :</b> 05 45 97 40 04		

CONTACT FACTURATION	
(*Champs obligatoires à compléter)	
<b>Nom Etablissement* :</b> CCAS Angoulême	
<b>SIRET* :</b> 26160011800226	
<b>Adresse* :</b> 5, Boulevard Berthelot	<b>Ville* :</b> Angoulême
<b>Code Postal* :</b> 16000 Angoulême	
<b>Contact* :</b> Aurore LE GAL	<b>Email* :</b> <a href="mailto:ccasangouleme@mairie-angouleme.fr">ccasangouleme@mairie-angouleme.fr</a>
<b>Téléphone* :</b> 05.45.97.40.00 04	<b>Délai de règlement* :</b> 30 jours
<b>Mode de règlement* :</b> Virement	

<b>Date :</b> 18/02/2026
<b>Nom :</b> A. Guiller
<b>Signature :</b> 

 Le Président  
Pour le président et par délégation  
La Vice-Présidente  
  
Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU



Réf de l'offre : 2026-01

Date d'émission 13/02/2026



Réf de l'offre : 2026-01

Date d'émission

13/02/2026

<b>Vos contacts commerciaux :</b>	
<b>Votre Référent : SING Stéphanie</b> <b>Tel : 05 45 96 04 26</b> <b>Email : <a href="mailto:compta.e2pc@envie.org">compta.e2pc@envie.org</a></b> <b>Email : <a href="mailto:sav.charente@envie.org">sav.charente@envie.org</a></b>	
<b>Fiche de renseignement à retourner à :</b>	
<b>Raison sociale : ENVIE CHARENTE</b>	
<b>Adresse :</b>	ZI n° 3 BP 40666 84 Av Maryse BASTIE 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC

Si notre offre de service et ses conditions vous agréent, nous vous prions de bien vouloir nous valider puis retourner cette fiche de renseignement client, dûment complétée et paraphée.

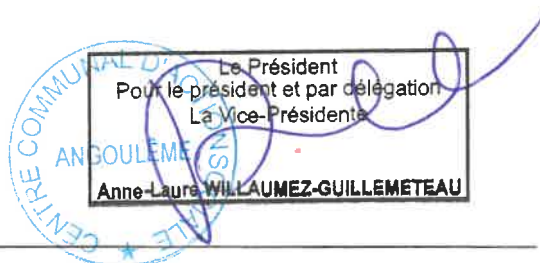
Les informations de cette fiche nous permettront d'ouvrir un compte et de démarrer les prestations.

Merci de joindre à ce formulaire un **extrait K-bis**.

CONTACT COMMERCIAL		
<b>Code Client :</b> 421002019	<b>SIRET :</b> 26160011800077	<b>Code APE :</b>
<b>Raison sociale :</b> Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Parenthèse (CHRS)		
<b>Accord cadre / référencement :</b>	<b>N° TVA Intracommunautaire :</b>	
<b>Adresse :</b> résidence Saint-Martial - 5 boulevard Berthelot	<b>Ville :</b> Angoulême	
<b>Code Postal :</b> 16000	<b>Fonction :</b> coordination administrative	
<b>Contact :</b> Aurore LE GAL	<b>Fax :</b>	
<b>Email :</b> ccasangouleme@mairie-angouleme.fr		
<b>Téléphone :</b> 05 45 97 40 04		

CONTACT FACTURATION	
(*Champs obligatoires à compléter)	
<b>Nom Etablissement* :</b> CHRS Parenthèse	
<b>SIRET* :</b> 26160011800077	
<b>Adresse* :</b> 5, Boulevard Berthelot	<b>Ville* :</b> Angoulême
<b>Code Postal* :</b> 16000 Angoulême	
<b>Contact* :</b> Aurore LE GAL	<b>Email* :</b> ccasangouleme@mairie-angouleme.fr
<b>Téléphone* :</b> 05.45.97.40.00 04	<b>Délai de règlement* :</b> 30 jours
<b>Mode de règlement* :</b> Virement	

<b>Date :</b> 18/02/2026
<b>Nom :</b> A. Chiller
<b>Signature :</b>





Réf de l'offre : 2026-01

Date d'émission 13/02/2026

Réf de l'offre : 2026-01

Date d'émission 13/02/2026

<b>Vos contacts commerciaux :</b>	
Votre Référent : SING Stéphanie Tel : 05 45 96 04 26 Email : <a href="mailto:compta.e2pc@envie.org">compta.e2pc@envie.org</a> Email : <a href="mailto:sav.charente@envie.org">sav.charente@envie.org</a>	
<b>Fiche de renseignement à retourner à :</b>	
Raison sociale : ENVIE CHARENTE	
Adresse :	ZI n° 3 BP 40666 84 Av Maryse BASTIE 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC


Si notre offre de service et ses conditions vous agréent, nous vous prions de bien vouloir nous valider puis retourner cette fiche de renseignement client, dûment complétée et paraphée.

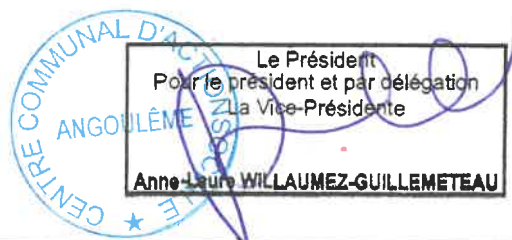
Les informations de cette fiche nous permettront d'ouvrir un compte et de démarrer les prestations.

Merci de joindre à ce formulaire un extrait K-bis.

CONTACT COMMERCIAL		
Code Client : 420012049	SIRET : 26160011800069	Code APE :
Raison sociale : Résidence autonomie seniors du Moulin des Dames		
Accord cadre / référencement :	N° TVA Intracommunautaire :	
Adresse : 37 rue du Moulin des Dames	Ville : Angoulême	
Code Postal : 16000	Fonction : coordination administrative	
Contact : Aurore LE GAL	Fax :	
Email : <a href="mailto:ccasangouleme@mairie-angouleme.fr">ccasangouleme@mairie-angouleme.fr</a>		
Téléphone : 05 45 97 40 04		

CONTACT FACTURATION	
(*Champs obligatoires à compléter)	
Nom Etablissement* : CCAS Angoulême	résidence du Moulin des Dames
SIRET* : ...26160011800069	
Adresse* : 37 rue des Moulin des Dames	Ville* : Angoulême
Code Postal* : 16000 Angoulême	
Contact* : Aurore LE GAL	Email* : <a href="mailto:ccasangouleme@mairie-angouleme.fr">ccasangouleme@mairie-angouleme.fr</a>
Téléphone* : 05.45.97.40.04	Délai de règlement* : 30 jours
Mode de règlement* : Virement	

Date : 18/02/2026
Nom : A. Chiller
Signature: 





Réf de l'offre : 2026-01

Date d'émission

13/02/2026

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PIECES DETACHEES ET D'APPAREILS ELECTRODOMESTIQUES RENOVES ET GARANTIS - POINT DE VENTE PHYSIQUE ENVIE

**1. Coordonnées du Vendeur ENVIE CHARENTE, 84 Avenue Marlyse Bastié, [Association loi 1901, enregistrée au Répertoire SIREN sous le n° 828 964 031 000 11 rcs Angoulême, dont l'activité est la vente et la réparation d'appareils électrodomestiques d'occasion.**

**2. Champ d'application** Les présentes CGV s'appliquent à toute vente de pièce détachée ou d'appareil électrodomestique conclue par le Vendeur avec tout acheteur personne physique (« Client ») dans le Point de Vente physique du Vendeur.

**3. Produits et prix** Le Vendeur présente dans le Point de Vente les produits qu'il propose à la vente ainsi que leurs caractéristiques essentielles, conformément à l'article L. 111-1 du code de la consommation. Les prix des produits sont ceux indiqués dans le Point de Vente. Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises hors frais, notamment de livraison.

**4. Vente** La conclusion de la vente est matérialisée par le paiement du prix ou d'un acompte par le Client. Les biens vendus par le Vendeur au Client ne sont en aucun cas repris, toute vente est ferme et définitive.

**5. Paiement** Le paiement du prix s'effectue comptant au moment de la conclusion de la vente. Les moyens de paiement acceptés par le Vendeur sont : Carte bancaire, chèques, espèces dans la limite de 1.000 euros. En aucun cas la Vente ne peut faire l'objet d'une opération de crédit sauf accord exprès du Vendeur. Tout éventuel versement anticipé du prix (partiel ou total) a la qualité d'acompte, et non d'arrhes.

**6. Livraison et mise en service** Le transfert des risques s'effectue au moment de la livraison. Sauf accord contraire entre le Vendeur et le Client, la livraison s'effectue sur le lieu du Point de Vente. Le Vendeur et le Client peuvent convenir d'un lieu de livraison autre que celui du Point de Vente (zones de livraison et tarifs affichés au Point de Vente ou sur demande). Toute livraison en étage nécessite l'accord préalable du Vendeur. A défaut, le produit est livré au pied de l'immeuble, ou une nouvelle livraison avec paiement du tarif correspondant doit être convenue.

En cas de livraison du produit sur le lieu où il doit être mis en service, le Vendeur met le produit en service lors de la livraison. La mise en service ne pourra être réalisée que si les travaux de branchement ont été effectués préalablement. Le Client garantit que les travaux de branchement sont conformes. La mise en service est un simple branchement de l'appareil sur le réseau existant et ne comprend aucun travail supplémentaire.

**7. Réserve de propriété** Les produits demeurent la propriété du Vendeur jusqu'au complet paiement du prix.

**8. Garanties** Les garanties légales (article 8.1) et la garantie commerciale Envie (8.2) se cumulent.

**8.1. Garanties légales**

Le Vendeur est tenu des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles L. 217-3 et suivants du Code de la consommation et aux articles 1641 et suivants du Code civil :

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai (ou douze mois pour les biens d'occasion), le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

- 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;
- 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;
- 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;
- 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur. Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

**1641 du Code civil :** « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

**1644 du Code civil :** « Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix. »

**1648 al. 1 du Code civil :** « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

Il est rappelé que conformément à l'article 1353 du code civil, la charge de la preuve de l'existence du défaut pèse sur le Client.

**8.2. Conditions de la garantie commerciale Envie incluse sans supplément de prix applicable uniquement sur le gros électroménager (GEM)**

Cette garantie commerciale s'applique en complément et sans préjudice de la garantie légale de conformité et de celle relative aux vices cachés. Ainsi, le consommateur n'aura pas à prouver l'existence d'un défaut de conformité à partir du jour de la vente d'un GEM pendant une période totale de 24 mois.

**Conditions d'application et durée :** La garantie commerciale Envie s'applique uniquement aux ventes d'appareils GEM électrodomestiques rénovés et garantis. Elle s'applique à toute panne de fonctionnement survenant dans un délai de 24 mois à compter de la conclusion de la vente d'un appareil. La garantie commerciale Envie ne s'applique qu'à la condition que l'appareil GEM vendu soit utilisé à titre privé (non collectif ou professionnel) et conformément à l'usage pour lequel il a été conçu. La mise en jeu de la garantie commerciale Envie suppose :

- que le Client honore ses engagements financiers envers le Vendeur et utilise l'appareil de façon normale et conforme à toutes préconisations.
- qu'aucun tiers non agréé par le Vendeur ou le constructeur n'intervienne pour la réparation sur l'appareil (sauf cas de force majeure ou carence prolongée du Vendeur).

La garantie commerciale Envie ne jouera pas si l'appareil a été démonté ou transporté sans les précautions d'usage ou s'il a subi une erreur de manipulation. Cette garantie ne couvre donc pas les défauts occasionnés du fait d'une utilisation anormale ou fautive ou résultant d'une cause étrangère aux qualités intrinsèques du produit.

**Prise en charge et réparation :** Sauf accord contraire entre le Vendeur et le Client, le produit doit être déposé à l'atelier du Vendeur (adresse communiquée sur demande). La garantie commerciale Envie consiste en la réparation de la panne de fonctionnement survenue. A l'issue de la réparation, le produit sera mis à disposition du Client à l'atelier pour enlèvement.

**Prolongation, remplacement et remboursement :** En cas d'immobilisation du bien due à la mise en œuvre de la garantie, la durée de la garantie est prolongée d'une durée égale à l'immobilisation. Dans le cas où il serait immobilisé plus de trente (30) jours, le Vendeur propose le remplacement du produit par un produit d'une valeur équivalente ou le remboursement total ou partiel, tenant notamment compte de la durée d'utilisation par le client.

**Extension possible de la garantie commerciale GEM incluse :** Le Vendeur peut proposer au Client, contre paiement, une extension de la garantie commerciale Envie des appareils (extension de la durée et, si proposé, prise en charge de déplacements de techniciens ou du transport de l'appareil). Le prix, la durée et les conditions particulières de cette extension de garantie sont affichées au Point de Vente ou communiquées sur demande. En cas d'extension de garantie, outre la durée de la garantie commerciale Envie sur les GEM et, si applicable, la prise en charge de déplacements de techniciens ou du transport de l'appareil, les autres conditions de la garantie commerciale Envie demeurent inchangées.

**Vente :** La garantie commerciale Envie GEM s'annule en cas de revente de l'appareil par le Client.

**Garantie nationale :** La garantie commerciale Envie GEM et l'extension de garantie éventuellement soucriste peuvent être mises en œuvre auprès d'un autre magasin Envie que celui du Vendeur, à condition que ce magasin traite les cas de garantie de la famille de produit concernée. Il est recommandé de contacter le magasin afin de le vérifier avant de se déplacer.

**9. Information sur la disponibilité des pièces détachées** Si elle a été communiquée au Vendeur par le fabricant ou l'importateur, la période pendant laquelle ou la date jusqu'à laquelle les pièces détachées indispensables à l'utilisation des biens sont disponibles sur le marché (article L. 111-4 du code de la consommation) est mentionnée sur la fiche produit ou par affichage. Le Client est informé du fait qu'en tant que revendeur d'appareils d'occasion, le Vendeur ne reçoit généralement pas cette information de la part du fabricant ou de l'importateur.

**10. Réclamations et médiation**

Le Client peut présenter toute réclamation au Vendeur par écrit. Le Client a la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable par le système de la médiation.

Selon l'article L.612-1 du Code de la consommation : « Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation ».

En cas d'échec, le Client peut recourir au service de médiation en ligne du MCP (Médiation de la Consommation) accessible à l'adresse URL : <http://mcpmediation.org> ou à l'adresse postale : MCP Médiation – 12 square Desnouettes – 75015 Paris. Pour que la saisine soit recevable, cette dernière doit comporter : coordonnées postales, courriel et téléphoniques ainsi que les nom et adresse complets du Prestataire, un exposé succinct des faits, et la preuve des démarches préalables effectuées.

Conformément aux règles applicables à la médiation, il est rappelé qu'un litige de consommation doit être confié préalablement par écrit au Vendeur, avant toute demande de médiation. Ne peuvent faire l'objet d'une revue par le médiateur les litiges pour lesquels, la demande est manifestement infondée ou abusive, ou ont été précédemment examinés ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal, ou si le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du Vendeur ou si le litige n'entre pas dans le champ de compétence du médiateur, ou enfin si le consommateur ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès du Vendeur par une réclamation écrite selon les modalités prévues, le cas échéant, dans le contrat. La recherche d'une solution amiable n'interrompt pas le délai de la garantie légale ni la durée de la garantie commerciale Envie. La médiation est gratuite pour le Client, sauf s'il décide de faire appel à un expert ou à un avocat.

En outre, les parties peuvent saisir les juridictions compétentes.

**11. Données personnelles**

Pour toute information concernant le traitement de vos données personnelles dans le cadre de l'utilisation du Site et des ventes en ligne, veuillez consulter notre politique de confidentialité à l'adresse [charente.envie.org](http://charente.envie.org). Vous pouvez également vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site <https://www.bloctel.gouv.fr/>.

**12. Force majeure**

Le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable pour toute non-exécution ou retard découlant d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

**13. Résolution du contrat**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des obligations essentielles respectives visées aux articles des présentes CGV, celui-ci pourra être résolu au gré de la partie lésée. Cette résolution pour manquement d'une partie à ses obligations aura lieu de plein droit 15 jours après la réception d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet. La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire et devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause. Il est expressément convenu entre les Parties que le débiteur d'une obligation de payer sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil. Les dispositions du présent article ne font pas obstacle à la faculté unilatérale du Client de procéder à la résolution de la vente pour défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil.

**14. Modification et survie du contrat**

Toute modification contractuelle n'est valable qu'après un accord écrit et signé des Parties. Si l'une des dispositions des CGV ou une partie d'entre elles est nulle au regard d'une règle de droit et en particulier de l'article 1184 du Code civil, elle sera réputée non écrite, mais n'entraînera pas la nullité des autres stipulations des CGV qui demeureront en vigueur entre les Parties.

**15. Loi Applicable et juridiction compétente**

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur formation, interprétation et/ou à leur exécution relève des juridictions françaises.



Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le 25/02/2026



ID : 016-261600118-20260219-DEC\_2026\_8-CC

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le 25/02/2026

ID : 016-261600118-20260219-DEC\_2026\_8-CC



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
AQUITAINE POITOU-CHARENTES

Cadre réservé au destinataire du relevé

Identification du compte pour une utilisation nationale

13335	00401	08002087344	33
<small>coeur</small>	<small>coeur</small>	<small>n compte</small>	<small>coeur</small>

Domiciliation

CE AQUITAINE POITOU-CHARE

BIC

CEPAFRPP333

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76 1333 5004 0108 0020 8734 433

Intitulé du compte

ENVIE CHARENTE  
80 AVENUE MARYSE BASTIE  
ZI NO 3  
16340 L ISLE D ESPAGNAC  
CENTRE D AFFAIRES

0086012

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le 25/02/2026



ID : 016-261600118-20260219-DEC\_2026\_8-CC